

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BENIN

50 ème année - numéro 662

20 SEPTEMBRE 1996 - 150 Francs CFA

LE SAINT-PÈRE REÇOIT LES ÉVÉQUES DU BENIN EN VISITE «AD LIMINA APOSTOLORUM»

L'IMPÉRIEUSE NÉCESSITÉ D'INCULTURER LA FOI

L'INCULTURATION DOIT ATEINDRE L'HOMME AU PLUS PROFOND DE LUI-MÊME

Dans la matinée du jeudi 22 août 1996, le Pape Jean-Paul II a reçu en audience les Évêques du Bénin à savoir LL. EE. NN. SS. Lucien Monsi-Agboké, Évêque d'Abomey et président de la Conférence épiscopale, Robert Sastre, Évêque de Lokossa, Isidore de Souza, Archevêque de Cotonou, Vincent Mensah, Évêque de Porto-Novo, Nestor Assogba, Évêque de Parakou et administrateur apostolique de Nazingou, Marc le Agbodjou, Évêque de Kandi, Antoinette Ganyé, Évêque de Dassa-Zoumé et Paul Vieira, Évêque de Djougou, à l'occasion de leur visite «ad L. i. m. i. n. a. Apostolorum». Au cours de la rencontre, qui a eu lieu au Palais apostolique de Castel Gandolfo, le Saint-Père a prononcé le discours suivant :



C'est dans la chapelle du palais apostolique le Castel Gandolfo que le Saint-Père a célébré la messe avec les Évêques du Bénin.

Chers Frères dans l'épiscopat

1. C'est avec grande joie que je vous reçois, vous qui êtes les Pasteurs de l'Église au Bénin. Vous êtes venus à Rome effectuer votre pèlerinage aux tombeaux des Apôtres et rencontrer le Successeur de Pierre ainsi que ses collaborateurs, pour y trouver un encouragement dans votre mission «de rendre témoignage de l'Évangile de la grâce de Dieu et d'exercer le ministère glorieux de l'Esprit et de la justice» (*Lamentation*, n° 21). A travers vous, je salut avec affection vos communautés diocésaines et tout le peuple béninois, me souvenant avec plaisir de l'accueil chaleureux reçu lors de mon second séjour dans votre pays, il y a déjà plus de trois ans. Je remercie Mgr Lucien Monsi-Agboké, Évêque d'Abomey, Président de la Conférence Épiscopale, pour les aimables paroles qu'il m'a adressées en votre nom. Elles manifestent la vigueur spirituelle et missionnaire de vos communautés et leur fidélité à l'Évangile.

2. Depuis votre dernière visite, pour répondre au développement et au dynamisme des communautés chrétiennes, trois nouveaux Diocèses ont été constitués; je suis heureux d'accueillir leurs Évêques qui viennent pour la première

fois en visite *ad Limina*. Je leur souhaite d'être des Pasteurs remplis d'enthousiasme apostolique à la hauteur de ceux qui ont travaillé à la première annonce de l'Évangile au milieu du peuple dont ils ont désormais la charge.

3. L'Assemblée spéciale pour l'Afrique du Synode des Évêques, que nous avons célébrée il y a peu de temps, a voulu répondre à la *soif de Dieu des peuples d'Afrique* (*cf. Ecclesia in Africa*, n° 47), en étant pour tout le continent et pour vos Églises particulières l'occasion d'un élan nouveau dans l'annonce de la Bonne Nouvelle de l'Évangile aux hommes et aux femmes de vos sociétés. Lors de mon dernier voyage dans votre région, j'ai voulu promulguer l'exhortation *Ecclesia in Africa* qui offre à toute l'Église les fruits de cette grande concertation collégiale. Je souhaite que ce document devienne la charte de votre engagement dans la mission évangélisatrice qui vous est confiée.

L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE POUR L'AFRIQUE ET L'INCULTURATION

3. En effet, au cours de ce Synode, les Évêques ont voulu répondre à deux

(Lire la suite à la page 8)

CRIMINALITÉ AU BÉNIN : PEURS ET CABALE

La violence est à l'ordre du jour. Des gangsters assiègent Cotonou et ses banlieues. Depuis le temps que l'on dénonçait en vain la recrudescence de la criminalité, l'insécurité grandissante, ils ont eu le loisir de tisser leurs toiles et depuis quatre mois (depuis les élections pratiquement) l'offensive est évidente. Alors les Béninois s'inquiètent. Pourtant les voleurs, ils connaissent. D'ailleurs devant l'inefficacité des forces de sécurité publique, devant l'apathie de ces dernières — apathie que l'on perçoit à la longue comme une tolérance ou une complicité — les Béninois en étaient passés à une justice privée, expéditive et efficace. C'était cela le pire, l'essence et le feu. C'était cela les mutilations. C'est cela la vindicte publique que nul n'a su maîtriser jusqu'ici.

Si les Cotonois s'inquiètent encore aujourd'hui peut-être, est-ce parce que la criminalité devient plus scandaleuse dans une société qui vit des moments difficiles, une période d'incertitude et qui se demande avec une pointe d'angoisse si cela ne signifie pas sa

(Lire la suite à la page 6)

LE BÉNIN À L'ORÉE DE LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE NATIONALE DES FRUSTRATIONS EN PERSPECTIVE

Encore quelques mois certainement pour que devienne une réalité, au Bénin, la conférence économique nationale, le grand forum qui regroupera les acteurs nationaux ainsi que les partenaires au développement impliqués dans le processus de redressement de l'économie nationale. Le but visé par cette conférence sera essentiellement, et comme le précise son projet d'ordre du jour annoté :

1 — de faire un bilan critique de notre développement économique en particulier sur le Programme d'Adjustement Structuré (PAS) ;

2 — de réfléchir sur les perspectives économiques de notre pays et les politiques alternatives de gestion de l'économie sur la base des ressources nationales et de l'environnement économique extérieur.

Au total, la conférence économique sera une occasion à saisir pour aborder les problèmes majeurs auxquels l'économie béninoise est confrontée.

A cet égard, il s'agira d'identifier les centres d'intérêt et les thèmes à développer

(Lire la suite à la page 2)

RÉFLEXION AUTOUR D'UN JUGEMENT

Insatisfaction, déception, regrets, mécontentement, inquiétudes, tels sont les sentiments que l'on éprouve maintenant que le rideau est tombé sur le «théâtre des injustices». Les uns disent que la montagne a, comme toujours, accouché d'une souris, les autres, stoïques, disent, que cela était trop beau pour être vrai.

LE RÊVE MASSACRÉ

Pendant 30 jours environ entre le palais de justice et la ville, entre l'institution judiciaire et le peuple, il y a eu comme un rapprochement, une pré-réconciliation. La couverture médiatique des débats et les efforts des avocats donnaient l'impression que tout serait déballé. Et le peuple avait besoin de ce grand déballage. Parallèlement le procès s'étoffait. Il semblait ne plus avancer mais s'enrichissait, s'élargissait comme pour éclabousser et discréditer à jamais ceux-là qui, dans la République, s'arroguaient et

(Lire la suite à la page 7)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

LE BENIN A L'OREE DE LA CONFERENCE ECONOMIQUE NATIONALE DES FRUSTATIONS EN PERSPECTIVE

(Suite de la première page)

pour permettre un niveau d'information et d'explication suffisant ainsi qu'un débat constructif sur les problèmes de fond.

C'est pourquoi, il est proposé par un sous-groupe du comité préparatoire que la Conférence aborde les thèmes ci-après :

- 1 - la lutte contre la pauvreté,
- 2 - l'emploi au service du développement,
- 3 - le Bénin face à l'impératif de l'intégration régionale,
- 4 - la stratégie de développement pour une croissance durable,
- 5 - la bonne gouvernance.

Comme l'affirme le Président de la République, le général Mathieu Kérékou dans son programme de gouvernement : « La conférence économique nationale donnera (...) l'occasion aux autorités politiques, aux opérateurs économiques, aux syndicats des travailleurs et aux partenaires sociaux de procéder à un bilan critique, objectif et responsable de l'ensemble du processus d'ajustement auquel est soumise l'économie béninoise depuis 1989, de manière à repenser le Programme d'Adjustement Structurel (PAS), d'en corriger les imperfections pour en faire un programme compris, accepté et soutenu par toutes les Béninois et tous les Béninois. »

Ainsi, pour le Chef de l'Etat, cette conférence doit constituer la formule la plus adéquate pour procéder dans un cadre concerté et sur une base consensuelle à l'inventaire rigoureux des ressources nationales, à la définition des objectifs à court et moyen terme, à la détermination des formes d'action et des implications de tous ordres liées à leur réalisation.

S'il est vrai que l'idée d'organiser ce dialogue responsable et constructif entre les différentes Forces vives de la Nation ainsi que les partenaires au développement impliqués dans le processus de redressement de l'économie nationale, mérite d'être saluée, il n'en demeure pas moins vrai qu'elle suscite de plus en plus des frustrations au sein de la plupart des acteurs de la vie économique et sociale. La banalisation éventuelle par le gouvernement en général et le comité préparatoire en particulier de ces frustrations peut être préjudiciable à toute action future devant viser un solide décollage économique du Bénin.

Témoignant de ces frustrations quelques déclarations glanées çà et là. Ainsi, si tels opérateurs économiques déclarent : « Une conférence économique nationale dont les résultats ne seront pas immédiatement exécutables ne nous intéresse pas », tels autres avec qui nous avons eu des

entretiens informels disent avec fermeté : « Si le gouvernement ne veut pas que la conférence économique nationale soit suivie d'actions concrètes, nous n'irons pas à sa « messe » (...) Nous n'accepterons pas que cette conférence économique nationale soit un lieu de dissertation sur notre passé économique, ni un cadre de discussions sur des rapports d'études ou de séminaires. C'est de la créativité de toutes les Forces vives de la Nation présentes à ce forum que jailliront des programmes d'actions et des stratégies pour la mise en œuvre des résultats et la façon de nous organiser pour que le travail se fasse mieux... ».

Même son de cloche du côté de la Confédération générale des travailleurs du Bénin (CGTB) qui lie sa participation à cette concertation nationale à la souveraineté et au caractère exécutoire des décisions qui en sortiront. Selon son Secrétaire général, M. Pascal Todjouin, « la conférence économique nationale ne doit pas être un forum pour noyer les travailleurs, ni un quai à donner au gouvernement pour faire d'eux ce qu'il veut. Les travailleurs n'accepteront pas d'être sacrifiés à cette conférence sur l'hôtel du PAS et des détournements. Nous disons non à nos dirigeants qui généralement ont tendance à dire : "Taisez-vous en bas, nous mangeons en haut !" Si un responsable peut s'organiser de façon à obtenir un pourcentage sur chaque pasposé, si au lieu de 3 conseillers techniques, les ministères en prennent jusqu'à sept(7), alors nous aussi, nous avons droit à quelque chose. Faute de quoi nous devons nous entendre sur un minimum de sacrifice à consentir par tout le monde. Autrement dit, le gâteau national doit être équitablement partagé entre tous les fils et filles de ce pays... ».

Ces positions ainsi résumées poussent à une réflexion sérieuse sur le sort de ce forum économique national. Elles montrent par ailleurs que rien n'est à négliger dans sa préparation que dans son déroulement. Les objectifs doivent donc être clairs dès le départ en vue de l'adhésion de tous pour un travail fructueux et bénéfique à toute la Nation béninoise.

Contacté par nous, le président du comité préparatoire, M. le Professeur Albert Tévoédjri, ministre du plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi se veut, quant à lui, rassurant : « Un comité d'organisation pléthorique ne fait rien de bon. Notre rôle à nous, membres du comité, est de nous renseigner auprès des différentes structures, de les consulter directement ou indirectement pour savoir ce qu'il faut faire ou non... Le comité préparatoire n'est pas la conférence. C'est le déroulement et le bon résultat de la conférence économique elle-même qui comptent... ».

Le gouvernement n'imposera rien à la conférence économique. C'est pourquoi, depuis l'installation du comité, le 30 mai dernier, nous travailssons d'arrache-pied en vue de proposer aux participants quelque chose qui soit largement accepté par tous. Nous avons mis du temps pour arriver à un ordre du jour qui agréera, nous l'espérons, la majorité des participants... Toutefois, les décisions de la conférence économique ne seront pas exécutées... Il s'agira pour nous de nous mettre d'accord sur un certain nombre de choses à faire aussi bien par le gouvernement, les opérateurs économiques que par les syndicats, les organisations non gouvernementales, etc. L'essentiel est que chacun puisse tirer de ce forum une inspiration pour son action. Et c'est déjà beaucoup... ».

Comme on peut le constater, la pomme de discorde entre gouvernement, opérateurs économiques et syndicats demeure entre autres, la souveraineté ou non de la conférence économique nationale. La question est d'importance quand on sait que pendant toute sa campagne électorale pour la présidentielle de mars 1996, le Président Kérékou a promis d'organiser une conférence économique nationale souveraine. Et comme pour être clair, les opérateurs économiques, au cours de nos contacts informels avec eux, précisent à l'endroit du Chef de l'Etat : « Maintenant, le général Mathieu Kérékou est élu Président de la République. Nous n'allons pas à cette conférence lui brûler la politesse en cherchant à remettre en cause son pouvoir. Mais, s'il veut le développement économique, il faut qu'il dote les structures qui vont y réfléchir au quotidien d'assez d'autorité pour pouvoir conduire le pays vers un solide développement économique... Il vaut donc mieux que les résultats de la conférence soient exécutés immédiatement pour que nous puissions passer ensuite à l'action... ».

En définitive, la tâche du ministre Tévoédjri et son comité n'est et ne sera pas facile. La route est encore jonchée d'obstacles et pas des moindres. Ils devront voir de fond en comble la stratégie à mettre en œuvre pour une réussite éclatante de ce grand forum national. Il est impérieux, voire urgent que le sommet et les acteurs de la vie économique et sociale du pays travaillent d'une manière désintéressée au succès de ce forum tant attendu par tous. Car tout échec en si bon chemin ne fera qu'apporter de l'eau au moulin de ceux et celles qui ne croient pas encore à l'opportunité d'une telle concertation ou qui n'ont pu l'organiser.

Parer au plus pressé ou périr. C'est le dilemme auquel le gouvernement du Général Mathieu Kérékou doit faire face aujourd'hui. A cet effet, il est plus que jamais déterminant pour les forces politiques de la coalition au pouvoir de s'engager pour la véritable croissance écono-

mique pour laquelle elles se sont battues. L'heure est enfin venue pour que ces partis se déparent des théories électoralistes afin de prouver la capacité de gestion transparente et efficiente dont il est tant question. Le changement qualitatif et quantitatif prôné par la coalition des forces de changement dont le NCC, le RDL et l'IPD en tête, devra plus se traduire dans le concret. L'intérêt national doit, avant tout, être recherché à tout prix. La paix pour un réel développement endogène et exogène du Bénin en dépend.

Guy Dossou-Yovo

LA SOUVERAINETÉ DE LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE : UN FAUX DÉBAT

Alors que certaines organisations politiques ont déjà affiché leur intention de boycotter la conférence économique, le gouvernement, certains syndicats et les opérateurs économiques qui sont pour l'organisation de cette rencontre sont là à se chamailler autour de sa souveraineté ou non. En réalité, le débat sur la souveraineté de ladite conférence est un faux problème. A moins de partir sur les bases de rompre les accords d'ajustement structurel avec les institutions de Bretton Woods. Ce qui n'est pas évident.

Partant de l'hypothèse que les tenants de la conférence économique reconnaissent que le PAS est incontrôlable, il ne reste a priori que de rester dans cette logique. En clair, il ne serait pas possible de rendre exécutables les décisions de la conférence sans se référer au FMI et à la Banque mondiale tant que le Bénin sera sous ajustement. Même la présence de ces institutions au grand forum économique ne modifierait pas grand-chose. La souveraineté ne serait possible qu'en cas d'autonomie financière. Cela ne pourra, en réalité se faire qu'au cas où le Bénin pourra financer ses déficits budgétaires sur ses propres fonds (mobilisation de l'épargne locale) et s'autosuffira en actions sociales et en denrées essentielles. Ce qui pour l'instant n'est guère possible selon toute vraisemblance.

Tout au plus, la conférence aura à définir les grands objectifs globaux de développement avec l'identification des moyens d'y parvenir en insistant particulièrement sur la transparence dans la gestion des affaires publiques. Aussi des plans sectoriels devront être dégagés et inspireraient le pouvoir public, incarnation de la politique de développement.

Alors prudence, clairvoyance, pas d'intransigeance et pas de passion aveugle. En avant donc pour la construction nationale !

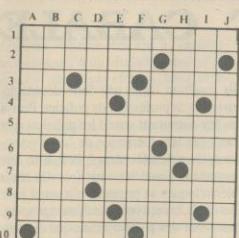
F.L.S

UN PEU DE DISTRACTION**LES CHIFFRES CODÉS**

	G	E	G	E	H	= 41
E	—	E	G	E	G	= 40
F	—	F	F	H	F	= 57
G	—	H	E	G	H	= 47
H	—	H	G	H	F	= 47
	11	11	11	11	11	
	52	45	42	56	47	

Dans la grille, les chiffres ont été remplacés par des lettres. Chaque lettre représente toujours le même chiffre.

Au bout de chaque ligne horizontale et verticale se trouve le total obtenu par additions successives des chiffres de cette ligne. Trouvez quel chiffre se cache derrière chacune des lettres. (Réponse en page 10)

L'AFRIQUE EN MOTS CROISÉS

Horizontalement

— 1. Partisans de la non-violence. — 2. Bêtise. Filet d'eau. — 3. Do. Note musicale. Crâne. — 4. Juste. Personnalité de marque. — 5. Regagnerait son domicile. — 6. Démonstratif. Sainte abrégée. — 7. Cahées. Mot de liaison. — 8. Époque. Tremblement de terre. — 9. Esclave. Sainte abrégée. — 10. Valide. Intenta un procès.

Verticalement

— A. Misères. — B. Repaire. Grandes époques. — C. Démonstratif. Enracinera. — D. Enverr. Pouah ! — E. Met sa confiance en (se...). Avenues. — F. Voyelles de pie. Enervées. — G. Coup de feu. Paysage touristique. — H. Mort. Possédat. Question d'un test. — Etoirdura.

(Réponse en page 10)

LES SEPT ERREURS

(Réponse en page 10)

BONNE SANTÉ**LORSQU'UN COUPLE EST STÉRILE, LE MARI DOIT-IL ALLER VOIR UN MÉDECIN ?**

Vrai. Même si les hommes ont parfois du mal à l'admettre, chez 20% des couples qui ne parviennent pas à avoir d'enfant, les origines de la stérilité sont masculines. Chez 50% d'entre eux, c'est la femme qui souffre d'un dysfonctionnement et dans 30% des cas, une anomalie est retrouvée à la fois chez l'homme et chez la femme.

Parce que le spermogramme est un test très simple à réaliser, il devrait être proposé dès qu'un couple consulte pour

déterminer les causes d'une stérilité. Le recueil du sperme se fait dans un flacon stérile au laboratoire, par masturbation, après trois jours d'abstinence. On peut aussi le faire chez soi, à condition de pouvoir le déposer au laboratoire dans l'heure qui suit.

L'analyse du sperme consiste à apprécier le volume de l'échantillon; la norme se situe entre 2 et 5 ml. On fera aussi une numération des spermatozoïdes : le chiffre de 40 millions par ejaculat (avec une

concentration de 20 millions par ml) est considéré comme normal. La mobilité et la vitalité des spermatozoïdes, de même que leur forme, sont aussi étudiées.

Tous ces éléments permettent de se faire une idée du pouvoir fécondant du sperme. S'il est normal, on pourra rechercher d'autres causes de stérilité chez la partenaire. Mais si on trouve des anomalies, un second examen sera proposé ultérieurement pour confirmer ces résultats.

UNE CONSOMMATION EXCESSIVE D'ALCOOL A-T-ELLE DES CONSÉQUENCES PLUS GRAVES CHEZ UNE FEMME ?

Vrai. A niveau d'alcoolisation égal, les femmes alcooliques développent généralement des complications plus tôt que les hommes. L'hépatite, la cirrhose, la pancréatite font partie du tableau, tout comme de nombreux désordres gynécologiques : troubles des règles et de l'ovulation, ménopause précoce... A côté de ces complications physiques, on note également des troubles psychologiques importants : troubles du sommeil, dépression, tentatives de suicide, agressivité. L'alcool est également impliqué, chez l'homme comme chez la femme, dans de nombreux accidents de la route et du travail.

L'alcool est particulièrement dangereux chez les femmes enceintes, même s'il n'est consommé qu'à petites doses le risque d'alcoolisme fetal survient pour des consommations d'alcool supérieures à un quart de litre de vin par jour. Ce risque augmente si la femme boit en début de grossesse ou si elle consomme également trop de café, de tabac ou de médicaments. Dans 80% des cas, on observe un retard de croissance intra-utérin et dans 10% à 30% des cas de malformations (cœur, squelette, cerveau, face). Chez les enfants plus âgés, un retard de développement physique, psychomoteur et intellectuel n'est pas rare.

MF/ICERIN

FAÇONS DE PARLER**JEU DE MOTS**

Quand il est premier, c'est la joie. Quand il est second, c'est le renouveau. Quand il est dernier, c'est une grande tristesse. Quel nom évoquent ces trois idées : joie, renouveau, tristesse ?

Réponse : Le souffle.

* Le premier souffle... du nouveau-né, une naissance est source de joie.

* Le second souffle, au sens figuré, c'est une nouvelle période d'activité dans un domaine quelconque : un renouveau.

* Quant au dernier souffle... c'est celui d'un mourant.

POUR BIEN PARLER

Ne pas confondre : coassement et croassement, deux cris d'animaux.

Le coassement est le cri de la grenouille.

Le croassement est le cri d'un oiseau, tel le corbeau ou la corneille.

Ces deux mots ont été formés par onomatopées : la grenouille fait « COAX » et ces oiseaux font « CROAX ».

COAX... CROAX, deux cris voisins souvent employés l'un pour l'autre.

LE MOT JUSTE

A propos du verbe s'excuser.

Certaines personnes n'apprécient pas qu'on leur dise ou qu'on leur écrive : « Je m'excuse »...

Elles estiment, en effet, que c'est à elles qu'il appartient d'excuser leur interlocuteur ou leur correspondant.

Pour être sûr d'être poli, mieux vaut donc écrire : Excusez-moi, veuillez m'excuser ou encore, je vous prie de m'excuser.

POUR BIEN PARLER

Aménager et emménager... deux verbes à ne pas confondre.

Aménager c'est disposer avec ordre.

Emménager c'est transporter vers un meuble dans un nouveau logement.

SALUTATIONS DISTINGUÉES

Une phrase, qui indique la nature des sentiments qu'on éprouve pour le destinataire, précède la signature. Nous n'en sommes pas encore à la sobriété et à l'efficacité des Anglo-Saxons à qui *Sincèrely yours ou tout simplement yours suffit démocratiquement du haut en bas de l'échelle sociale, et vice-versa. En France (et du fait que nous utilisons le français comme langue de travail, citons-le en exemple) mille formules fleurissent et l'on reste attentif aux nuances.*

* *On présente ses sentiments directement, ou souvent leur expression. Ce n'est qu'un supérieur qui donne l'assurance de ses sentiments dévoués. En sens contraire, du bas vers le haut de la hiérarchie, le dévouement étant dû, il serait inutile d'en donner la confirmation.*

*** Un homme adresse**

— à une femme mariée : ses hommages, sentiments respectueux ou déférents, ...

— à une célibataire : ses compliments ou ses sentiments respectueux, ...

— à un homme âgé, à un supérieur : ses respects, ses sentiments respectueux, ...

— à un homme peu connu : ses salutations distinguées, meilleurs sentiments, ...

— à une haute personnalité : l'expression de son profond respect, ...

* *Cette formule de politesse est introduite, en allant du plus respectueux au plus simple, par des tours comme :*

*Daignez agréer; Veuillez agréer, ...
Veuillez croire à; Veuillez accepter, ...
Je vous prie d'agréer, de trouver ici, ...
Agréez; Je vous présente, ...*

Attention : si vous utilisez un participe présent, il doit se rapporter au sujet de la phrase :

Espérant que vous, ... je vous pré-sente...

* *On fait agréer ou l'on présente ses salutations, mais on ne dit pas « Croyez à mes salutations ... ».*

Elle marque peu de respect, sauf à un homme éminent, pour qui elle peut avoir encore de la considération distinguée ou la plus distinguée.

Une femme adresse à une autre femme des sentiments distingués, les meilleurs, affectueux, ...

On n'a que l'embarras du choix et c'est un que de trouver une formule originale. Tout est permis à condition d'éviter les deux ou trois impulsions que nous venons de signaler.

SOCIÉTÉ — JUSTICE

CRIMINALITÉ AU BÉNIN:
PEURS ET CABALE

(Suite de la première page)

décadence. Alors comme dans toute société en crise, l'on trouve des boucs émissaires. Les forces de sécurité publique semblent avoir trouvé les leurs et s'appliquent dans cette solution de facilité au risque de faire glisser l'insécurité en une haine des immigrés. Les populations indexent, elles, les forces de sécurité publique elles-mêmes. Elles dénoncent leur inutilité, les accusent de complicité, de corruption, de collusion criminelle, les décrient, relayés en cela par une certaine presse qui n'a pas toujours pris la peine de pénétrer les institutions chargées de la sécurité pour livrer une analyse objective. Oui, ce qu'est fâcheux dans les malheurs publics, c'est que n'importe qui s'estime assez informé, assez compétent pour en parler, mais que nul ne prend le recul nécessaire pour y voir clair.

LA QUESTION DE L'INSÉCURITÉ

L'insécurité qui nous assègne est de deux sortes. L'une connue, banale qui trouve ses causes dans l'inégalité sociale, la pauvreté et le désarroi c'est l'insécurité des biens qui subsistera aussi longtemps que la partie la plus nombreuse de la population (et la meilleure selon certains) portera un inévitable fardeau de misère, de frustration; aussi longtemps qu'au lieu de procurer des moyens de vivre décemment à tout un chacun comme y invite le constituant (Article 30), l'on poussera certains à la cruelle nécessité de voler (et ensuite d'être neutralisés).

L'autre insécurité, nouvelle, exceptionnelle et effrayante est celle des tueries comme en aout le cas des Libanais de quartier Jak, des vols à mains armées tel le cas de l'Allemande de Maro-Militaire, du Yougoslave, de la fillette à Dantokpa. C'est l'insécurité des personnes (autant que des biens) qui appelle une réaction ferme des forces de sécurité publique, car si les voleurs aujourd'hui sont armés c'est pour se défendre face à une population qui a pris l'habitude du lynchage et du meurtre. Et si elle a pris cette regrettable habitude c'est pour palier l'inefficacité des forces de sécurité publique. Mais l'insécurité des personnes appelle aussi la réglementation et la surveillance de la fabrication et du port d'armes traditionnelles et, enfin, une réforme de la loi pénale pour assurer la légitimité des peines. Si le voleur en effet envisage d'être traité de la même façon, qu'il soit convaincu de vol ou d'assassinat, cette seule pensée l'induira à tuer celui qu'il avait d'abord simplement l'intention de déposséder. Car, s'il est pris, il n'encontre pas un risque plus grand et, de plus, le meurtre lui donne plus de tranquillité et une chance supplémentaire de s'échapper, le témoin du délit ayant été supprimé. Et voilà comment en nous attachant à terroriser les voleurs, nous les encourageons à tuer les braves gens.

C'est cela qu'il faut arrêter. C'est contre cette insécurité des personnes qu'il fal-

lait mettre en œuvre tous les moyens dont dispose la République. Cela se fait.

L'armée a été appelée à la rescouf. Elle est dans la ville, elle est dans les rues dissimulée et décida de casser du bandit comme elle l'a fait jadis dans la lagune de Cotonou ou à Sèmè. Certains gangsters, certains malfrats ont donc préféré prendre un repos indéterminé.

Depuis lors il y a répit et la psychose se calme. Mais l'armée n'est pas appelée à demeurer dans les rues. Car si l'on peut «faire concourir à toutes tâches d'intérêt public» notamment la sécurité des personnes et des biens, sa véritable fonction est «la défense de l'intégrité territoriale». Le déploiement des militaires dans la ville est donc un cauchemar. Bientôt il va falloir que les forces de sécurité publique qui ont brillé par leur indolence, par la tardiveté, l'inutilité et l'incongruité de leurs interventions assurent à nouveau, et seuls, la lourde tâche de protéger les personnes et les biens, de servir efficacement la tranquillité publique. Passée la polémique, une seule question se pose alors. Ces forces ont-elles, auront-elles la possibilité de faire faire seules ?

Deux structures sont chargées, au Bénin, de la mission de sécurité. La police nationale, ses unités spécialisées qui sont la Compagnie Républicaine de Sécurité (CRS), la Brigade Anti Criminalité (BAC) et l'unité d'élite qu'est le RAID. La gendarmerie nationale dont l'on connaît surtout le groupement d'intervention (GIGN).

Toutes ces structures et unités ont leurs maux plus ou moins handicapants. Mais les maux de la police nationale sont sans commune mesure avec ceux de la gendarmerie. De sorte que la question posée s'adresse plus sérieusement à la police nationale.

Les policiers ont-ils la possibilité de faire, durablement, mieux qu'aujourd'hui ?

LA POLICE AUJOURD'HUI

Il est un lieu commun aujourd'hui de dénoncer l'incapacité de la police, sa complicité et il y a, c'est vrai, des concordances troublantes entre les absences de la police et les forfaitures, les crimes et manifestations des gangsters. Un peu comme si le ver était dans le fruit et que des flics ripoux dévoilaient les plans de leurs collègues permettant à leurs complices de contourner l'action policière. Si tel est le cas, il faudrait demander des comptes aux Renseignements Généraux, à l'Inspection Générale des Services de Sécurité. Car il s'agirait alors d'une mafia du crime. Mais il faut garder prudence et éviter de faire, par le biais de quelques fautifs, un affront à la police entière. En fait, à l'analyse, un tel mal ne serait que la conséquence d'autres maux plus concrets qui minent la police nationale.

Il règne chez les policiers un très fort sentiment d'injustice, une très forte déception, un sentiment de précarité, de fragilité.

Ils souffrent d'une très forte déconsidération de la profession de policier. Peut-il en être autrement quand les policiers sont taxés par leur hiérarchie de «cons» et accusés de zèle débordant ? Peut-il en être autrement quand les amis (es) des chefs hiérarchiques se prennent eux aussi pour des chefs, inventent, insultent, agressent, humilient des policiers sans que ces derniers puissent se plaindre et être écoutés ?

Quand à un policier l'on ose dire «si vous ne savez pas faire, je vais vous faire déshabiller» et que ce dernier, au lieu de se voir défendu par sa hiérarchie pour l'outrage subi comme le prévoit l'article 20 du statut spécial des personnels de police, se voit intimé par cette dernière de se plier devant le riche représentant automobile qui lui fait cet affront et refuse de déferer à ses ordres et décisions de fouilles ? Peut-il en être autrement quand les policiers arrêtent des véhicules pour refus d'obtempérer et que se déployant, l'un des parapluies hiérarchiques couvre l'incident facilitant la libération du chauffeur et la sortie de fourrière du véhicule ? Quand des policiers arrêtent des gangsters dangereux et puissants et que l'on leur intime, sans justification, l'ordre de les libérer alors que cette libération fait naître une menace sur leurs vies ? Peut-il en être autrement quand les agents sont sanctionnés, indexés pour avoir remis en liberté des gens injustement mis sous cellule par des commissaires corrompus ? Quand les sanctions pleuvent sans justice et que l'on vous conseille de ne pas faire de vague ni de contester mais de souffrir, subir, oublier que toute souffrance imméritée nourrit les griefs et des rancœurs ?

Quand l'on se voit infliger 45 jours d'arrêt de rigueur avec dossiers disciplinaires et affection à l'appui pour avoir simplement voulu, à Kindonou, contrôler puis stopper un véhicule qui roulaient à vive allure et qui ne semblaient pas vouloir obtempérer, véhicule appartenant à un haut responsable de la police nationale ?

«Si j'étais en situation, je laisserais le passage comme une porte d'église» me disait un policier résigné. C'est à ce point. C'est au point où, craignant les problèmes, l'on se méfie de tout le monde et même du malfrat bien habillé qui fait un peu de bruit sur un agent. Et puis, il y a la discorde autour des avancements, de la garantie des risques, mais non pas que cela, des garanties en général.

Les avancements sont bloqués depuis des années. Une commission avait été mise sur pied en 1992 pour étudier les modalités de rétablissement et de régularisation des carrières des personnels de la police nationale. Semble n'avoir bénéficié de ces études que la hiérarchie. A la base, l'on porte depuis tant d'années les mêmes galons que tout avancement serait un miracle. Pire, à dates de recrutement identiques, les personnels de la gendarmerie nationale ont des grades plus élevés que ceux de la police nationale. Cette injustice évidente est une source de découragement laquelle s'ajoute le sentiment d'inexistence de garanties matérielles et de couverture légale alors que le métier est un métier à risques. Que

l'on ne vous y trompe pas. Lors même que l'article 26 du statut spécial relatif aux garanties matérielles prévoit que la rémunération des personnels de la police nationale comprend, entre autres, «des allocations diverses attribuées pour tenir compte de certains frais ou destinées à rémunérer l'exercice de fonctions spéciales, de travaux de nature exceptionnelle», «des indemnités diverses allouées pour tenir compte de l'exécution de missions spéciales aux risques exceptionnels», lors même que l'article 28 prévoit un droit au logement, un droit aux soins gratuits, une prise en charge médicale pour soi et pour sa famille, l'assistance de la police nationale, les rémunérations des policiers sont bien pauvres. Ils prennent en charge leurs soins et le service médical de la garnison est bien démunie. Comment risquer leurs vies dans une telle situation ?

On retrouve donc dans les maux de la police nationale les éternelles conséquences de notre incapacité à appliquer rigoureusement et entièrement les textes que nous nous sommes donnés. Il est vrai que ces textes sont un peu copiés dans les droits étrangers et peut-être que leurs exigences, leurs implications dépassent les capacités, les possibilités financières de l'Etat béninois. Mais l'on en doute, vu le train de vie du gouvernement et des institutions en général. Réduire un peu la cupidité des uns et des autres, se serrer un peu la ceinture pour sa propre sécurité, pour l'honneur du pays, l'épanouissement du tourisme, cela est-il donc impossible sous le ciel béninois ? Cela est-il donc si étranger à nos dirigeants ?

Il y a chez les policiers le sentiment qu'ils sont délaissés, il y a une perte de confiance manifeste. Cette perte de confiance se double dans la police elle-même d'une rupture entre la hiérarchie et la base qui a l'impression non seulement d'être flouée, malmenée, brimée, exploitée, mais d'être écartée aussi de la prise de décision à laquelle elle aurait pu judicieusement et efficacement contribuer puisqu'elle a une meilleure connaissance du terrain actuel et de ses exigences. Aussi les agents trouvent-ils ridicules et inutilement coûteuses les rondes que l'on leur fait faire au lieu de leur donner des pistes concrètes de travail.

Ils trouvent que le travail sur le terrain est mal organisé et qu'ils en font les frais sans pour autant avoir un rendement satisfaisant en terme de sécurité. Et puis l'on s'épuise, l'on s'efforce à la tâche mais la rémunération, les prestations, les primes ne suivent pas. 1650 francs CFA auraient été distribués il y a quelques jours comme pour motiver les hommes. Mais avec quel œil regarder cette somme lorsque l'Etat vous doit le multiple ? Des commissions pour enquêter sur des faits bidons, il n'en a jamais manqué. Cependant, elles ne sont composées que de gradés et d'officiers qui se taillent, à l'occasion, de lourds perdrements sans jamais dire dans les rapports autres choses que des secrets de polichinelles.

Au fond, la base épingle les lenteurs, les inconséquences des supérieurs, l'in-

(Lire la suite à la page 22)

RÉFLEXION AUTOUR D'UN JUGEMENT

(Suite de la première page)

s'arrogent encore une respectabilité et des honneurs immérités. Le peuple se plait alors à espérer un événement, l'événement: l'avènement de la vérité et de la justice.

Le spectacle s'est arrêté brusquement. La lumière sur la scène s'est éteinte. La vérité toute entière a été comme happée dans une trappe. Tous, nous nous retrouvons plongés dans le noir. À regret. Par une décision. C'est de nous pourtant que les auteurs de celle-ci tiennent leur légitimité. C'est en notre nom pourtant que l'on a proclamé et que l'on écrira avoir fait cela. Alors que nous voilà paradoxalement en train de nous demander ce qui est arrivé à la vérité, si elle ne s'est pas évaporée, si on n'a pas rêvé en croyant à son avènement. Oui c'est peu de le dire, nous restons sur notre faim. Ce n'est pas la première fois. Et ce ne sera qu'une fois de plus.

L'on a dit ces derniers jours la clémence de la décision judiciaire et la sagesse d'une Cour. Mais la sagesse d'une Cour n'est pas dans la clémence de sa décision. La clémence d'une décision judiciaire manifeste juste la gêne des uns et des autres, la crainte de l'erreur judiciaire. Elle ne la préserve pas de la honte car la clémence ne signifie justice ni n'assure que la recherche de la vérité a été irréprochable.

Dans cette affaire précisément, la vérité n'a pas été établie. La justice, au lieu d'avancer avec cette sérénité et cette assurance qui sont quelques fois de l'indifférence, ne mettait qu'avec précautions un pied devant l'autre, regardant à droite si quelques entourloupes, quelques embûches ne lui étaient pas tendues et, devant elle, si un abîme n'était pas creusé sous ses pas. Et il s'est présentée une facilité, une erreur dans laquelle elle a foncé en fin de compte. La procédure judiciaire n'a pas tranché entre les thèses qui s'opposaient. Elle a concédé à toutes dans une complaisance qui ne sied pas lorsque l'on parle de justice pénale. L'accusation n'a point été sérieusement ébranlée. En effet, l'on a considéré qu'en définitive c'est toujours l'exécutant qui décide (et qui paie). Les hommes que la défense compromettent avec les accusés ne sont de même pas blancs. Aucun des soupçons qui pèsent sur eux n'a été dissipé. C'est embêtant, car cela laisse comme un goût d'inachevé.

LA MANIPULATION NON ÉTABLIE

Le représentant de la société, notre porte-voix, a dit de cette thèse qu'elle était fallacieuse. Mais il n'est aucune certitude qu'il s'agisse réellement d'affabulations ou de montages politiques concoctionnés par les accusés comme moyen de défense.

En effet, les accusés ont fait des déclarations à la barre. Publicement, ils ont porté des accusations directes et non voilées. Aaumant-ils pris inconsciemment le risque de se voir au surplus poursuivis du chef de dénonciation calomnieuse ?

L'on éprouve par ailleurs quelques difficultés à envisager un acte spontané, pré-médité aussi mal exécuté. Puis il y a l'audace et la nonchalance des exécutants, l'absence

de raisons valables chez eux à l'implication du colonel et du pétillant homme d'affaires qui sont leurs «frères», amis, bienfaiteurs.

Considérons de même les silences, les points d'ombre, les secrets de polichinelle que contient l'exposé des faits proposé par l'accusation et ceux qui y ont collaboré.

Il y a aussi ce livre soulevé par un témoin. Le plan de sécurité autour du centre international de conférences devait être mis en place le 15 novembre 1995. Les roquettes ont été tirées du périmètre de sécurité défini par ce plan dans la nuit du 14 au 15 décembre 1995. Les exécutants étaient au fait de l'imminence de la mise en place du cordon de sécurité. Comment auraient-ils pu l'être s'ils n'avaient été mis au courant par l'un des membres de cette cellule de sécurité ?

Il y a enfin ces armes trouvées en leur possession et qui n'appartiennent pas à l'armée béninoise.

Ajoutons à tout cela l'énerverment et la gêne de certains témoins devant les questions de la défense et l'origine régionale (eh oui) des personnes impliquées. Cela fait un fâcheux d'indices concordants. Morbelle, il faut reconnaître qu'il y a manipulation et que malheureusement ce sont les lampistes qui paient. Crime indirect à l'évidence. Il était donc impératif de rechercher les instigateurs. C'est cela qui n'a pas été fait; car ni pendant la phase d'instruction préparatoire ni pendant l'instruction, à l'audience, l'on n'a sérieusement poursuivi la manifestation totale de la vérité. Les uns auront quelques excuses à se réfugier derrière les premières déclarations des accusés. Mais il serait difficile aux autres de se réfugier derrière la saine de la cour.

En effet, si l'article 207 du code de procédure pénale ne donne pleinitude de compétence à la Cour d'assises qu'à l'égard des individus renvoyés devant elle par l'arrêt de la Chambre d'accusation et lui interdit de connaître «d'aucune autre accusation», l'article 273 du même code dispose que «le président [de la Cour] est investi d'un pouvoir discrétaire en vertu duquel il peut, en son honneur et conscience, prendre toutes mesures qu'il croit utiles pour découvrir la vérité». La jurisprudence a reconnu de même à la Cour le droit incontestable de prescrire tout ce qui lui paraît utile à la manifestation de la vérité. Ainsi d'un supplément d'information lorsqu'il y a lieu de rechercher la participation au crime d'un complice présumé (Crim 31 Mars 1977 DP 1877 p 402 — Crim 03 Septembre 1903 DP 1906 p 558). Ainsi d'un renvoi à une autre session lorsqu'elle estime que la complicité de l'affaire, les suspicitions qui se sont élevées au cours des débats, la bonne administration de la justice, manifestent la nécessité d'une instruction patiente et découverte des vérités qui permettraient de faire justice. Tel était le cas dans l'affaire des roquettes. Mais il n'y a pas eu de décision similaire. Le président n'a pas décidé d'ordonner un complément d'instruction. L'on s'est contenté de demi-vérités. Pis, l'on a jugé sur la base d'un dossier traficoté, monté, ficelé par le politique ou sous la

pression du précédent gouvernement, alors que l'on avait finalement acquis la pré-conviction que le crime n'était pas direct et que dès lors, l'instruction qui n'a pas été faite la manipulation n'a pas été faite. Les manipulateurs sont incomplète, que sans ces manipulateurs, cependant, sans leurs déclarations, la manifestation complète de la vérité permettant d'entrer en voie de jugement en toute quiétude, en toute connaissance de cause et contentement de pouvoir rendre une décision de justice est compromise. C'est étonnant car les juges doivent être des découvres de vérité. Ils doivent chercher ce qu'on cache ou leur cache et par conséquent affronter celui qui cache quelque chose que ce soit l'État, l'armée et ses officiers, l'homme d'affaires ou le simple quidam.

Le dossier n'était pas en état d'être jugé. L'instruction n'aura en tout duré que six mois. Mais une décision de justice a été rendue. Pourquoi la justice a-t-elle été si rapide ? Des préoccupations de rôle, le désengagement de la Cour d'assises sont-ils plus importants aux yeux des magistrats que la vie des individus, la vérité ? Simon, pourquoi cette précipitation à juger ? Pourquoi n'avoir pas renvoyé aux fins de mieux informer ? Le code de procédure pénale, dans sa sagesse, a prévu un échappatoire parce que la justice pénale doit être maniée avec prudence et conscience. Mais l'on a ignoré sciemment ou non, cet échappatoire et fait preuve d'une clémence incompréhensible. Ou les accusés sont les seuls et vrais coupables, et si l'on en a l'intime conviction, il n'y a pas à leur éviter la sévérité des peines, le châtiment exemplaire, ou ils ne sont que les exécutants qu'ils se disent alors il faut obligatoirement rechercher la vérité, l'entière vérité et non pas faire preuve d'une clémence qui est au fond un refus de justice, une injustice et une insulte à la vérité.

LES CONSÉQUENCES

Une décision de justice est rendue. Elle a autorité de chose jugée et mérite déférance. Mais un individu, un fugitif peut mettre tout cela à néant ou du moins donner à penser qu'il y a peut-être un erreur judiciaire. L'imperfection de notre justice, l'insuffisance et la rigidité de nos lois se font sentir tous les jours. Mais dans quelle occasion en découvre-t-on mieux l'imprudence que lorsqu'un fugitif peut ridiculiser toute une justice et courir de honte un pays sol-sistant démocratique ?

Aujourd'hui l'erreur est commise. Il est à craindre qu'un nouveau débat ne puisse rétablir la confiance dans cette affaire. D'ailleurs il n'est pas raisonnable de l'espérer. Il est même préférable de l'éviter car, ce que veulent beaucoup, c'est entendre dire du mal du gouvernement précédent. Ils ont des raisons de penser et les avocats, le procès ne les ont pas démentis, que le pouvoir (ou certains services) est plus compromis qu'ils ne veulent le faire croire. Même si le procès est terminé, ils devront malheureusement se faire une raison. Tout était possible avant la décision de la Cour d'assises. Après la décision, il y a autorité de chose jugée, il y a impossibilité matérielle à juger deux fois le ou les accusés pour le même crime.

VÉRITÉ SABORDÉE

La vérité a été définitivement sabordée. Il est impossible aujourd'hui de mesurer les conséquences de ce sabordage de la vérité.

Pour les uns, elles sont nulles et le public oubliera comme toujours.

Pour les autres, elle sont graves. Les mensonges, l'injustice continuent. Évidemment les manipulateurs s'en moquent. Ce n'est pas eux qui paient les frais. C'est le peuple, c'est la justice. Mais le peuple et la justice ne paieront peut-être pas toujours.

Le verdict est tombé. 3 acquittements et 5 condamnations dont une par contumace à 15 ans de travaux forcés, trois à 5 ans de travaux forcés et une enfin à 1 an d'emprisonnement ferme. Quand l'on sait que le crime était passible de la peine de mort, l'on a tôt fait de dire que la sentence judiciaire est clémence. Mais n'empêche, elle n'est pas apaisante. Dans l'ensemble du public est ancrée l'opinion que toute la vérité n'a pas été faite ou obtenue et que si la vérité n'a pas été faite, c'est parce que la machine à découvrir la vérité a été délibérément freinée, égarée, aveuglée. Deux questions se posent alors : Pourquoi ? Par qui ?

André Aimabou

DU PLAN DE CONTRÔLE ROUTIER

(Suite de la page 3)

outre, il semble qu'une piste du réseau des auteurs des récents braquages à Cotonou serait identifiée. Mais au-delà, toutes ces mesures gagneraient à être intégrées à un plan d'ensemble de sécurité et de protection des populations. Et c'est justement à ce niveau qu'il convient peut-être de revoir le plan de contrôle routier. Une disposition beaucoup plus large qui conjointrait le contrôle routier, la sécurité et la protection de la population civile serait la bienvenue. A cela, les ressources minima ne manquent pas pour la mission surtout lorsqu'on se rend compte de la compétence, homme de métier de l'actuel Ministre de l'Intérieur de la sécurité et de l'Administration territoriale et de la volonté de son collègue de la défense à en découdre avec les actes récents dégradants.

L'application de ce plan doit être continue. À cela, les populations doivent être incontestablement mises à contribution. Car la sécurité ne saurait être l'apanage du seul pouvoir public. Il urge en amont, la conception d'un plan national dynamique et cohérent de sécurité applicable. La paix, la quiétude et le développement de notre pays sont à ce prix. Il ne servira à rien de prétexter des moyens pour afficher une certaine impuissance ici et là. Alors la sécurité et la paix devraient être pour les autorités, l'une des priorités à laquelle doit être accordé un intérêt particulier pour bénéficier de toutes les ressources et de tous les moyens qu'il faut. Il y va de l'intérêt de la République du Bénin, de sa démocratie et de son développement.

Philippe L. Amoussou

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

LE SAINT-PÈRE REÇOIT LES ÉVÊQUES DU BÉNIN EN VISITE « AD LIMINA APOSTOLORUM »

L'IMPÉRIEUSE NÉCESSITÉ D'INCULTURER LA FOI

L'INCULTURATION DOIT ATTEINDRE L'HOMME AU PLUS PROFOND DE LUI-MÊME.



(Suite de la première page)

interrogations essentielles : «Comment l'Église doit-elle faire avancer sa mission d'évangélisation à l'approche de l'An 2000? Comment les chrétiens africains pourront-ils devenir des témoins toujours plus fidèles du Seigneur Jésus?» (*Ecclesia in Africa*, n° 46). Ces questions trouveront leur réponse dans l'engagement effectif de l'ensemble du Peuple de Dieu à vivre intensément les exigences du baptême. Je me réjouis de voir les efforts réalisés dans vos Diocèses pour la formation des fidèles à leur responsabilité de disciples du Christ. Les dangers multiples auxquels les chrétiens sont confrontés aujourd'hui, notamment dans les moments de plus grande souffrance ou de détresse intérieure, exigent que leur foi soit solidement fondée et éduquée. Le retour à des pratiques anciennes qui ne sont pas encore transformées par l'Esprit du Christ ou l'attraction des sectes qui se développent de plus en plus sont des tentations qui doivent être considérées avec grande attention; il est important de savoir leur opposer la véritable force qui fait vivre l'homme et qui le guérit de tout mal, celle du Seigneur ressuscité présent dans son Église et répondant son Esprit à l'œuvre en ce monde. Comme je l'ai écrit dans *Ecclesia in Africa*, «Aujourd'hui en Afrique, "la formation à la foi [...] est trop souvent restée au stade élémentaire, et les sectes mettent facilement à profit cette ignorance". L'approfondissement de la foi est urgent» (n° 76). Nous retrouvons ici l'impérieuse nécessité d'inculturer véritablement la foi pour que les disciples du Christ assimilent pleinement le message évangélique, tout en restant fidèles aux valeurs africaines authentiques (cf. *Ecclesia in Africa*, n° 78).

La «pastorale de l'inculturation» que vous voulez développer avec les agents de l'évangélisation est un travail de longue haleine. Beaucoup a déjà été réalisé dans de nombreux domaines comme la traduction des textes bibliques ou dans celui de la liturgie, pour permettre une compréhension plus facile de la Parole de Dieu et une meilleure réception des sacrements. L'inculturation doit atteindre l'homme au plus profond de lui-même. En effet, «il ne s'agit pas d'une simple adaptation extérieure, car l'inculturation "signifie une intime transformation des authentiques valeurs culturelles par leur intégration dans

le christianisme, et l'enracinement du christianisme dans les diverses cultures humaines» (*Redemptoris Missio*, n° 52).

LA FAMILLE

4. Les menaces qui pèsent aujourd'hui sur la famille sont une source de préoccupation pour l'avenir des communautés chrétiennes et de la société elle-même. Je voudrais rappeler ici la dignité et le rôle essentiel du mariage chrétien pour les disciples du Christ. Il est vrai que ses exigences sont parfois difficiles à honorer. Elles sont pourtant l'expression de la vérité de l'union de l'homme et de la femme aux yeux de Dieu. « Le mariage suppose un amour indissoluble; grâce à sa stabilité, il peut contribuer efficacement à la pleine réalisation de la vocation baptismale des époux» (*Ecclesia in Africa*, n° 83). L'action pastorale de l'Église est plus nécessaire que jamais pour préparer les jeunes au sacrement du mariage et aux engagements qui l'implique dans la vie familiale. L'accompagnement des couples et des familles sur le chemin de la vie, en particulier lors des moments les plus difficiles de l'existence, est une exigence primordiale de la pastorale de l'Église. Chaque couple devrait pouvoir compter sur le soutien des autres familles chrétiennes pour découvrir et vivre avec fruit une vraie communauté d'amour.

Je vous encourage aussi vivement à inviter les familles chrétiennes à être la première école de la foi par la parole et par l'exemple. Que chaque famille devienne véritablement un lieu privilégié de témoignage évangélique. J'apprécie les efforts déployés par la communauté chrétienne pour soutenir les familles confrontées à de graves questions de santé ou à la précarité.

L'ÉDUCATION CATHOLIQUE

5. La formation humaine et chrétienne, qui commence dès la première éducation, dans les familles, se développe à l'école. Je connais les difficultés qui sont les vôtres pour faire revivre les écoles catholiques et pour offrir ainsi aux parents chrétiens et à ceux qui le souhaitent, les moyens de donner à leurs enfants une formation humaine, culturelle et religieuse de qualité, fondée

sur les principes de l'Évangile. Il s'agit là d'un véritable droit qui leur revient et qui fait partie des implications de la véritable démocratie et du principe de la liberté religieuse. Je souhaite donc vivement qu'une reconnaissance officielle de l'enseignement catholique permette aux familles de remplir leur fonction éducative selon leurs propres convictions, dans des conditions égales à celles des parents qui font d'autres choix, répondant ainsi aux exigences d'égalité et de justice entre tous les citoyens.

Comme l'a rappelé le Concile, «l'école catholique revêt une importance considérable dans les circonstances où nous sommes, puisqu'elle peut être tellement utile à l'accomplissement de la mission du Peuple de Dieu et servir au dialogue entre l'Église et la communauté des hommes, à l'avantage de l'une et de l'autre» (*Gravissimum educationis*, n° 8).

LA PASTORALE DES VOCATIONS

6. Depuis de nombreuses années, un effort important a été fait dans vos Diocèses pour la *pastorale des vocations*. Plusieurs maisons sont destinées à former les jeunes en recherche de vocation et les grands séminaires. Vous venez d'ouvrir récemment un nouveau séminaire pour le premier cycle. Je vous en félicite, et avec vous je rends grâce à Dieu pour ce don qu'il met au cœur des jeunes appelés à participer au sacerdoce du Christ pour le service de l'Église et des hommes. La formation des futurs prêtres est une grande responsabilité du ministère de l'Évêque. C'est à lui qu'il revient, en dernier ressort, d'appeler à l'ordination. «Le premier représentant du Christ dans la formation sacerdotale est l'Évêque» (*Pastores dabo vobis*, n° 65). Pour accomplir pleinement cette mission, il est nécessaire que l'Évêque puisse s'appuyer sur des formateurs qui se sentent profondément unis à lui et qui vivent entre eux une véritable communion. Des directeurs spirituels en nombre suffisant doivent pouvoir accompagner régulièrement les séminaristes pour les aider à faire les discernements nécessaires. Je vous invite à ne pas hésiter à détacher des prêtres pour cet important ministère, même si c'est au prix de grands sacrifices dans d'autres

domaines de la pastorale. L'avoir du sacerdoce et de la mission de l'Église exige que les séminaristes soient formés de manière à ce qu'ils acquièrent une maturité affective et qu'ils aient des idées claires et une conviction intime sur l'indissociabilité du célibat et de la chasteté du prêtre», en outre «qu'ils reçoivent une formation adéquate sur le sens et la place de la consécration au Christ dans le sacerdoce» (*Ecclesia in Africa*, n° 95).

C'est pour moi l'occasion de saluer ici l'œuvre réalisée dans votre pays par les prêtres, les religieux et les religieuses, autochtones ou venus d'ailleurs, qui se donnent avec générosité et ardeur au service de l'Évangile. En les soutenant dans leurs efforts apostoliques, invitez-les à élargir toujours plus les horizons de leur vocation au service du Christ, pensant notamment aux régions de votre pays où l'Église est d'implantation récente et où les ouvriers pour la mission sont encore trop peu nombreux. A tous je redis ma confiance et ma pensée affectueuse. Que la corresponsabilité épiscopale et la fraternité qui vous unissent vous aident aussi à vivre une solidarité et une collaboration toujours plus grandes entre vous et entre vos Églises particulières !

LA FORMATION DES CATÉCHISTES

7. La formation des catéchistes et des chefs de communauté fait partie à juste titre de vos préoccupations majeures. Les catéchistes, en effet, ont une place importante pour la vitalité et le dynamisme de l'Église. Leur qualité personnelle de véritables témoins de la foi au milieu de leurs frères fait la force et la cohérence de leur enseignement de la Parole de Dieu et de l'animation de la prière de la communauté. Encouragez-les dans leur service de l'évangélisation. Les efforts importants que vous avez déjà déployés et que vous souhaitez développer pour leur formation doctrinale et pédagogique ainsi que pour leur constant renouvellement spirituel leur permettront d'être des guides qui travail-

(Lire la suite à la page 9)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

ROME REÇOIT LES ÉVÉQUES BÉNINOIS EN VISITE «AD LIMINA»

De retour de la visite «ad Limina apostolorum» au seuil des tombeaux des Apôtres Pierre et Paul en compagnie de ses frères dans l'épiscopat. Son Excellence Monseigneur Isidore de Souza, Pasteur de l'archidiocèse de Cotonou, a bien voulu nous confier le vécu de cette visite.

La Croix du Bénin : Excellence, périodiquement, tous nos Évêques, membres de la Conférence Épiscopale effectuent une visite dite «ad Limina» à Rome. Pouvez-vous nous aider, Excellence, à la faire connaître aux lecteurs de la «Croix du Bénin».

Mgr Isidore de Souza : Chaque Évêque, tous les 5 ans, est tenu de faire la visite «ad Limina». C'est une visite prévue par le droit canon. Elle consiste à aller à Rome, auprès des tombeaux des Apôtres Pierre et Paul et surtout rencontrer le Saint-Père pour qu'ensemble ils échangent leur point de vue sur le travail abattu par chacun dans son Diocèse. Depuis le Pape Jean-Paul II, cette visite ne se fait plus isolément. Pour cette rencontre le Pape reçoit habituellement ou en totalité, ou en partie les Évêques appartenant à la même Conférence Épiscopale — c'est le cas du Bénin — pour manifester le lien qui existe entre le successeur de Pierre et le Collège des Apôtres, les Évêques et les prêtres qui sont responsables eux aussi avec le Saint-Père de la sanctification et de l'évangélisation du monde.

La Croix du Bénin : Excellence, depuis quand a eu lieu la dernière visite «ad Limina» de la Conférence Épiscopale du Bénin ?

Mgr Isidore de Souza : La dernière visite «ad Limina» pour les Évêques du Bénin a eu lieu il y a 10 ans déjà parce que, au moment où nous devrions faire la suivante, il y a eu le synode des Évêques.

La Croix du Bénin : Excellence, avant d'aborder un grand événement, on se prépare. Quelles ont été, pour la Conférence Épiscopale du Bénin les différentes étapes préparatoires de cette visite ?

Mgr Isidore de Souza : Nous nous sommes réunis en Conférence Épiscopale pour organiser la visite. Mais bien avant, chaque Évêque avait déjà envoyé son rapport au Saint-Siège par le biais de la nunciature. Ensemble, nous avons choisi le nombre de dicastères à visiter. Nous nous sommes entretenus sur les différentes basiliques prévues pour toute la visite «ad Limina» en fonction des disponibilités des maîtres de ces basiliques.

La Croix du Bénin : Excellence, auprès du Saint-Siège, quelles ont été les étapes du déroulement de cette visite «ad Limina» ?

Mgr Isidore de Souza : A Rome, tous les matins, nous célébrions l'Eucharistie dans chaque basilique prévue à cet effet. Notre première messe était sur le tombeau de Pierre ensuite dans la basilique Sainte-Marie et la basilique Saint-Paul-hors-les-Murs (là où l'apôtre Paul a été enseveli), et enfin dans la basilique Saint-Jean-de-Latran. Nous avons prié ensemble en pensant au Bénin, à nos Diocèses, en recommandant

nos prêtres, religieux et religieuses, nos fidèles laïcs, nos responsables politiques et administratifs, tous nos concitoyens à la miséricorde de Dieu pour que le Seigneur fasse rétablir l'unité au sein de notre pays, pour que du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, nous formions une nation unie pour avancer

aussi bien sur le plan matériel que sur le plan humain, spirituel, politique, économique et administratif. Ensemble nous avons rendu visite au Pape le deuxième jour. En fin de matinée, le Pape s'est entretenu individuellement avec chacun de nous. Avec le Pape nous avons pris le repas ensemble, repas au cours duquel il se rappelait, chaque fois, sa dernière visite au Bénin. Nous avons célébré avec le Pape la messe pour nos efforts, pour notre pays, pour nos Diocèses. Nous avons ren-

contré notre frère-aîné le Cardinal Gantin. Il nous a très bien reçus. Nous avons célébré chez lui, une messe. Le Bénin était au centre de la célébration.

Nous étions un peu inquiets quand nous sommes arrivés à Rome à cause de ce que rapportaient les journaux au sujet de la santé du Pape.

Mais nous étions heureux de constater que le Pape se porte beaucoup mieux que ne le disent les journaux. On ne peut pas demander à un homme de 75 ans de se porter comme quelqu'un de 30 ou 40 ans. Il nous a très bien reçus et il était très attentif à tout ce qu'on lui disait, et d'ailleurs bienôt, il va partir en visite



S. Exc Mgr Isidore de Souza

nous peut-être un exemple, pour que nous puissions dépenser toutes nos forces au service de Dieu qui nous appelle.

La Croix du Bénin : Excellence, quand un père voyage, les enfants attendent leur cadeau de retour. Que peuvent attendre les chrétiens béninois et les hommes de bonne volonté de cette visite «ad Limina».

Mgr Isidore de Souza : Nous venons partager avec eux ce que nous avons reçu de Rome. Nous espérons que les prières que nous avons faites à leur intention seront exaucées. Que le Seigneur nous accorde l'unité que nous lui avons demandée pour notre pays et pour nos Diocèses.

Nous transmettons joyeusement à nos fidèles et aux hommes de bonne volonté les salutations et la bénédiction du Pape. Nous croyons que ce qui est spirituel est aussi réel que ce qui est matériel car nous avons visité certains dicastères qui se pencheraient sans doute sur nos problèmes pour le règne de Dieu dans les coeurs, dans nos Diocèses et dans notre pays, le Bénin.

Propos recueillis par
Brice Ominou
Séminariste

MADRID : LE SANG DE SAINT PANTALÉON S'EST LIQUÉFIÉ

Le miracle de la liquéfaction du sang de saint Pantaléon a bien eu lieu, le jour de l'anniversaire de sa mort, le 27 juillet 1996. Un millier de pèlerins et de curieux ont assisté à l'événement dans le couvent madrilène «Encarnación».

Comme chaque année, le sang coagulé, habituellement rouge sombre, s'est clarifié soudainement avant de se rasserrer peu après. Le sang du saint est contenu dans une petite ampoule conservée au couvent depuis 400 ans.

Décapité par les Romains le 27 juillet de l'an 305, Pantaléon n'est pas un saint espagnol. Fils d'un païen et d'une chrétienne, il a été le médecin personnel de l'empereur Maximilien.

Le journal espagnol «ABC» qui rapporte l'événement rappelle que le sang, rapporté de Naples à Madrid du temps de la domination espagnole, se liquéfie lors d'événements extraordinaires. Ainsi durant la première guerre mondiale en 1914-1918, le sang est resté à l'état liquide.

L'IMPÉRIEUSE NÉCESSITÉ D'INCULTURER LA FOI

(Suite de la page 8)

leront avec leurs frères à la vitalité des communautés ecclésiales, en collaboration étroite avec leurs pasteurs.

« LE DIALOGUE AVEC CEUX QUI NE PARTAGENT PAS NOTRE FOI »

8. La mise en œuvre de la vocation chrétienne au milieu du monde exige aussi une attitude de dialogue avec ceux qui ne partagent pas notre foi. «L'attitude de dialogue est le mode d'être du chrétien à l'intérieur de sa communauté comme avec les autres croyants, et les hommes et les femmes de bonne volonté» («Ecclesia in Africa», n° 65). Le comportement du chrétien à l'égard de ceux qui ne partagent pas sa foi est fait de respect et d'estime. Certes, c'est une réalité difficile à vivre, notamment lorsque des préjugés et des attitudes de méfiance viennent faire obstacle à une rencontre en vérité entre des personnes ou entre des groupes humains. L'éducation à la liberté religieuse dans le respect de chacun doit être une priorité. Pour que la paix civile et religieuse se maintienne dans l'avenir, il est nécessaire que la dignité de tout homme soit reconnue et que chacun puisse exercer ses droits fondamentaux, à commencer par la liberté de religion.

CHACUN A SA PLACE ET SA MISSION DANS LA CONSTRUCTION DE LA NATION

9. Au terme de notre rencontre, je voudrais encourager vivement les chrétiens du Bénin à prendre leur place dans la

construction de la nation. Ils sont appelés à être de ceux qui éveillent au sens du bien commun, à la solidarité qui dépasse l'environnement familial ou régional, en s'efforçant «de vivre l'amour universel du Christ, qui surpassé les barrières des solidarités naturelles des clans, des tribus ou d'autres groupes d'intérêts» («Ecclesia in Africa», n° 89). L'union entre tous les citoyens, sans distinction d'origines ou de croyances, fondée sur l'amour de la patrie commune, doit être recherchée avec ardeur en vue de travailler ensemble au développement intégral de la nation, dans la concorde et la justice. Que les jeunes n'aient pas peur de s'engager pour l'avenir de leur pays, pour faire advenir une civilisation de l'amour qui intègre chaque personne à sa juste place!

Chers Frères dans l'épiscopat, l'Eglise qui est au Bénin a déjà des fondations solides, mais elle voit aussi bourgeonner son avenir. Alors que nous sommes aux portes du troisième millénaire, l'Esprit du Christ nous incite à grandir dans l'espérance. Que la préparation du grand Jubilé soit pour l'Eglise dans votre pays un moment privilégié d'approfondissement de la foi et du témoignage chrétien ! Je confie à la Vierge Marie le devenir de vos communautés, lui demandant de veiller maternellement sur elles. De grand cœur, je vous donne la Bénédiction apostolique que j'étends aux prêtres, aux religieux et aux religieuses, aux catéchistes et à tous les fidèles de vos Diocèses.

Joannes Paulus II

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

RENDEZ GRÂCE AU SEIGNEUR, ÉTERNEL EST SON AMOUR
**DEUX ÂMES DÉFINITIVEMENT CONSACRÉES AU SEIGNEUR DANS
 L'ORDRE DES DOMINICAINS**

Le dimanche 1er septembre 1996, en la chapelle de la Fraternité Saint-Dominique de Cotonou, les frères Gilles Raoul Soglo et Mammes Guy Thierry Hakpon ont définitivement dit «oui» au Seigneur par leur profession religieuse dans l'ordre des dominicains. Et qui sont-ils, les dominicains?

L'ORDRE DES DOMINICAINS

Les dominicains sont des religieux, des frères prêcheurs.

Fondé au XIII^e siècle par saint Dominique, un religieux Castillan né à Caleruega (Espagne), l'ordre des frères prêcheurs ou des dominicains s'est orienté vers une forme de vie communautaire pratiquement vouée à la prédication de la parole de Dieu. A ce jour, ils se sont installés dans presque tous les pays d'Afrique.

FORMATION

Les frères prêcheurs dominicains suivent une formation aussi bien intellectuelle que religieuse et humaine. Tout aspirant à la vie dominicaine suit les étapes suivantes:

— le postulat : sa durée dépend de la personnalité de l'aspirant;

— le noviciat dure, lui, une année au terme de laquelle les premiers vœux sont émis : ce sont les vœux simples.

Après six (6) ans au maximum de vœux simples, le novice émet les vœux définitifs et devient membre de l'ordre des frères prêcheurs ou dominicains.

C'est l'engagement qu'ont fait les frères Gilles Raoul Soglo et Mammes Guy



De gauche à droite : les frères Mammes Guy Thierry Hakpon et Gilles Raoul Soglo en soutane dominicaine

Thierry Hakpon, le 1er septembre dernier.

DON TOTAL DE SON ÊTRE

La célébration a été présidée par le Père Roger Houngbédji, supérieur majeur des prieurs dominicains de l'Afrique de l'Ouest, entouré pour la circonstance d'une dizaine de prêtres. Religieux, religieuses, laïcs engagés, parents et amis sont venus nombreux soutenir dans la prière les frères Gilles et Mammes.

COTONOU : INAUGURATION DU COMPLEXE DE SANTÉ DE MÉNONTIN

se multiplier des occasions de mise en service de Centres de Santé.

Le cachet particulier de ce Centre, dira Mgr de Souza, est que le Gouvernement, en décidant d'en confier la gestion à une Association Médico-Sociale, a innové.

Quant au Premier Ministre, M. Adrien Houngbédji accompagné d'une forte délégation gouvernementale, il n'est pas allé par quatre chemins pour inviter chaque Béninois et chaque Béninois à un peu plus de civisme afin de mettre fin à la spirale de l'inflation des produits de première nécessité qui a cours chez nous. Il s'est ensuite réjoui de l'érection de ce Centre de Santé qui permettra de soulager bien des peines et de désengorger quelque peu le Centre National Hospitalier et Universitaire (CNHU).

Toujours à propos de cette infrastructure sanitaire, le Premier Ministre a souligné le fait qu'il s'agit là d'un acte impor-

tant qui se répètera de nombreuses fois au cours des prochaines années.

Afin d'atteindre l'objectif «Santé pour tous...», faisons tous notre, (Béninois, Béninois et homme de bonne volonté), l'idée des experts de l'OMS selon laquelle il s'agit aujourd'hui de mobiliser non seulement les responsables de la santé, mais aussi tous ceux qui influent sur l'opinion publique — hommes politiques, journalistes, chefs religieux, enseignants et même les forces de la police.

Rappelons en terminant qu'une si belle œuvre exige un entretien rigoureux, une bonne prestation de service et une bonne gestion qui, de fait, reste une gageure pour tous les usagers en général et le personnel sanitaire de ce Centre en particulier.

Le Centre qui a déjà démarré ses activités le mercredi 24 juillet a pour Directeur le Dr Sossou Yves nommé par ladite Association et assisté d'une équipe forte de 49 membres.

Prosper Hodonou

La providence aidant, les textes de ce 22^e dimanche ont invité les participants à répondre à l'appel de Dieu et à Le suivre.

Dans son homélie, le père Roger a rendu grâces à Dieu pour toutes les merveilles qu'il accomplit dans l'ordre des frères prêcheurs de saint Dominique. Il s'est appliqué à expliquer aux fidèles la gravité de l'engagement qu'allaient prendre les frères Gilles et Mammes, en ces termes : «L'acte que posent nos deux frères, aujourd'hui, est un acte très audacieux, car malgré les sollicitations de notre monde, malgré l'attrait des richesses, des honneurs et les plaisirs que ce monde peut leur offrir gratuitement, ils ont préféré rester pauvres, chastes, obéissants comme le Christ, afin d'être plus proches des besoins réels de leur peuple... Tout à l'heure, ils vont déclarer devant toute la communauté, ici présente, qu'ils acceptent de donner leur vie afin de poursuivre défaoz radicalement la mission qui leur est confiée dans l'ordre de saint Dominique. Qui est ce qui a bien pu pousser nos deux frères à vouloir poser devant nous un tel acte, malgré la fraîcheur de leur jeunesse?» La réponse à cette question se trouve dans la première lecture : «Tu m'as séduit Yahweh et je me suis laissé séduit». Comme Jérémie, ce n'est pas celui qui poussent nos frères Gilles et Mammes, a-t-il précisé avant de poursuivre : «Ils ont été pris aux entraînements par le vœu de la Parole qu'ils sont appelés à annoncer de par leur vocation de prêcheur à l'exemple de saint Dominique». Se tournant vers les nouveaux profés, le père Roger a rappelé à chacun d'eux ce que ce oui recouvre dans sa mission. Le frère Mammes, juriste, doit continuer, avec son travail au milieu des prisonniers de la M.A.C.A. d'Abidjan et dans la Commission Justice et Paix du Diocèse de Yaoundé. Quant au frère Gilles, il est, à travers sa formation d'historien, chargé de restituer la mémoire de son peuple qui tend à se perdre. Se basant sur l'Évangile, le père Roger a dégagé les trois moyens possibles que le Seigneur offre aux frères Gilles et Mammes dans l'accomplissement de leur mission. Le premier consiste à se renier soi-même : «si quelqu'un veut venir à ma suite qu'il se renie lui-même». Ce moyen, dira-t-il, n'est certes pas facile. Il suppose que nous risquons, c'est-à-dire que nous faisons un saut dans le vide. Le deuxième moyen, c'est de soulever sa croix : «si quelqu'un veut venir à ma suite dit Jésus, qu'il se charge de sa croix». Soulever sa croix, poursuivra le père Roger, c'est éviter de la laisser traîner au point que cela nous fixe à terre et bloquera notre marche. Le religieux c'est celui qui donne aux autres la joie de vivre, c'est celui pour qui la vie religieuse n'est plus un carcan, une carcasse qu'il faut traîner malgré soi-même. Le troisième moyen que le Christ propose est lié aux deux premiers : c'est de Le suivre. Car selon les paroles mêmes du Christ, «si quelqu'un veut marcher à ma suite, qu'il me suive». Suivre donc le Christ dira le père Roger, c'est se mettre en mouvement, se mettre en marche derrière Lui sans vivre dans l'illusion de la fin du parcours... Notre vocation de prédicateur et de chercheur de la Vérité, nous oblige à être à la suite du Christ». Pour finir, le père Roger a demandé à saint Dominique et à tous les saints de l'ordre d'intercéder pour les nou-

veaux profés et que le Seigneur les soutiennent jusqu'à la fin de leur témoignage religieux.

OBÉISSANCE : BASE DES FRÈRES PRÉCHEURS

L'homélie finie, la litanie des saints dans la prostration a permis de prier pour les frères Gilles et Mammes et d'invoquer sur eux et sur leur oui la bénédiction divine et l'assistance du Saint-Esprit.

Pour les dominicains, c'est parce que le Christ a été obéissant à son Père qu'il est venu vivre au pauvreté et la chasteté : c'est la particularité de la profession dominicaine. Ainsi, les frères profés ont promis obéissance à Dieu, à la bienheureuse Vierge Marie, au Bienheureux Dominique et au Supérieur de l'ordre des dominicains à travers le père Roger, Supérieur majeur des prieurs de l'Afrique de l'Ouest, selon les règles de saint Augustin et des instituts des frères prêcheurs.

A la fin, un hommage a été rendu à la Vierge Marie par le magnificat chanté par les nouveaux profés.

Prions pour eux et, ensemble, chantons Marie : «Magnifique est le Seigneur, tout mon cœur pour chanter Dieu, magnifique est le Seigneur».

Brice C. Ounisou
Séminariste

**REPONSE AU JEU
MOTS CROISÉS
de la page 5**

A	B	C	D	E	F	G	H	I
1 P A C I F I S T E S								
2 A N E R I E R U								
3 U T R E T E								
4 V R A I V I P O N								
5 R E N T R E R A I T								
6 E C E U X S T E								
7 T E R R E S E T								
8 E R E S E I S M E								
9 S E R F S T E R								
10 S A I N E S T A								

**REPOSE AU JEU
LES CHIFFRES CODÉS
de la page 5**

E = 10; F = 15; G = 5; H = 11.

**REPOSE AU
JEU DES 7 ERREURS
de la page 5**

- 1^e - Coiffure de l'homme.
- 2^e - Forme triangulaire derrière l'homme.
- 3^e - Col de la chemise.
- 4^e - Curve sur la table à droite.
- 5^e - Oreille de l'homme.
- 6^e - Image du losange sur la boîte.
- 7^e - Orifice de la boîte.

SPORT... SPORT... SPORT... SPORT... SPORT... SPORT... SPORT... SPORT... SPORT

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DE BOXE CATÉGORIE SUPER-PLUMES

ARISTIDE SAGBO

L'HOMME AUX POINGS D'ACIER CONSERVE SON TITRE

On attendait un K.O. technique du pugiliste béninois Aristide Sagbo dit «Sowéto» face au Nigérian Simon Peter McIntosh; mais finalement, c'est au point (119 à 109) que Sowéto a conservé pour la troisième fois son titre de champion de boxe en catégorie super-plumes. Pour mémoire, il est à rappeler qu'il avait chèrement acquis ce titre le 11 novembre 1994 face à ce même Nigérian qui a abandonné le combat sous les uppercuts, crochets et rallonges de Sowéto. Ce dernier totalise aujourd'hui 52 victoires sur 54 combats dont 8 avant la limite et 2 défaites.

Placé sous le haut patronage du ministre de la Jeunesse, des sports et loisirs, Damien Zinsou Alahassa, le combat de ce samedi 14 septembre 1996 a été d'un très haut niveau technique devant un public qui s'était déplacé nombreux. Sans grand risque, on peut bien l'évaluer à près de 12.000 spectateurs. Ainsi, le palais des sports du stade de l'amitié de Kouroukou qui abrite le combat était pratiquement comble. Sur le plan organisationnel, tout était à l'honneur des organisateurs et du peuple béninois.

C'est dans une ambiance surchauffée par l'orchestre Poly-rhythme de Cotonou, qui exécutait pour la circonstance le morceau préféré de notre champion d'Afrique (swé towé hun) que ce dernier, sous un tonnerre d'applaudissements, monta sur le ring.

Le Nigérian Simon Peter McIntosh aux cheveux coupés à la rasta, avec une démarche mariale et très décontractée, se présente comme un boxeur qui avait tout pour entraîner le suspense.

Après l'exécution des hymnes nationaux, et le lâcher des colombes par le ministre béninois de la Jeunesse, des sports et loisirs, Damien Zinsou Alahassa, assisté par les présidents des fédérations de boxe du Nigeria et du Bénin, les hostilités s'engagent sans ménagement sous la direction du Togolais Jean Pierre Vias.

Tactiquement, physiquement et technique au point, Aristide Sagbo, dès le 1er round, signala ses bonnes intentions en multipliant sur le visage de son adversaire Simon Peter McIntosh, des uppercuts, crochets et rallonges. Très bon encaisseur et calculateur, le Nigérian, face aux coups de poing fermes et francs de son adversaire, n'avait plus d'autres solutions que de s'accrocher désespérément à son adversaire afin d'éviter le K.O. technique.

Du 1er au 8ème round, Sowéto domina le combat, usant d'esquives déroulantes et provocantes face aux rares répliques de son adversaire, bon récupérateur dont le mérite fut de résister aux coups de poing foudroyants de Sowéto. Le Nigérian n'entreprendra de rattraper son retard, qu'à partir du 9ème round face à Sowéto visiblement sous le coup de la débâcle.



che d'énergie fournie dès le début du combat. Mais le combat dura, équilibré malgré la volonté de vaincre du Nigérian qui envoyait des rallonges à l'avant-garde jusqu'au coup de gong final.

Aristide Sagbo dit «Sowéto» venait ainsi de conserver pour la troisième fois son titre de champion d'Afrique de boxe, catégorie Super-plumes, en battant au point (119 à 109) le Nigérian Simon Peter McIntosh. Il a péché par le manque de faire-play sportif à l'annonce du résultat en refusant l'accolade de Sowéto juste après la proclamation du résultat et cela sur le ring même devant tous les spectateurs.

Mais malgré ce beau combat, il est à souligner que Sowéto a besoin de plus d'encadrement dans l'ensemble si l'on veut, non seulement le voir conserver son titre mais le faire valoir sur le plan international. Pour ce faire, il a aussi besoin d'un emploi stable en vue de mieux l'occuper. Ainsi il cessera de déambuler dans les rues et se sentira mieux épauler.

En prélude à ce combat tiré en jeu, plusieurs autres combats ont eu lieu :

— de Souza Abbass du Bénin bat par arrêt de l'arbitre à la 1ère reprise le Nigérian Kotun Fatayi.

— Dans la catégorie des Supers-légers, K.O technique du Béninois Avotrikou Antoine face à Moumoun Sylvain du Zaïre.

— Catégorie des Légers : Percy Oblitéry du Ghana bat difficilement King Rafiou du Nigeria.

— Catégorie Lourd-Légers, N'wabeke de Côte d'Ivoire bat par jet d'éponge à la 4ème reprise le Nigérian Jude Agu.

Modeste Anibouanou

l'identité des Béninois. Les Béninois, sans la moindre hésitation, leur donnaient satisfaction. Mais quand vint le tour des Eagles, se produisit un événement malheureux : les pièces des Golden Eagles étaient oubliées à Lagos. Cette volonté manifeste des Nigérians de tricher sur l'âge réel de leurs cadets amena la délégation béninoise à faire recours aux règlements de la Confédération africaine de football et plus précisément à son article 27. Cette erreur des Nigérians qui aujourd'hui doivent être en train de se mordre certainement les doigts épargna les Béninois du naufrage collectif et les rapprocha un peu plus de la qualification.

La balle est maintenant dans le camp de la Confédération africaine de football (C.A.F.).

En cas de qualification, le prochain adversaire de l'équipe béninoise sera le Mali.

Bonne chance aux ambassadeurs béninois de football qui ne doivent pas oublier que le bon résultat est au bout du travail collectif bien fait d'où une solide préparation.

Modeste Anibouanou

ARBITRAGE : LE JUGE DE TOUCHE EST MORT, VIVE L'ARBITRE-ASSISTANT

Depuis le 1er juillet dernier, les assesseurs de l'arbitrage principal ne doivent plus être appelés juge de touche mais arbitres assistants. C'est une décision du Board, l'organisme qui légifère en matière de football. Une décision soutenue par la Fédération internationale de football. En effet, le Board a estimé que l'appellation «juge de touche», était à la fois peu valorisante et réductrice du rôle de ces juges. Mais cette dernière appellation ne devrait pas modifier, comme par un coup de baguette magique, l'idée que l'on se fait de l'ex-juge de touche. En effet, le nouvel arbitre assistant reste aussi peu décisionnaire et le dernier mot revient

toujours à l'arbitre de champ. Dans le magazine de la FIFA du mois de juillet dernier, Michel Vautrot, ancien arbitre international français, membre de la Commission des arbitres de la FIFA, propose, afin de tendre à la perfection, quelques conseils comme «constituer des trios d'arbitres habitués à fonctionner ensemble au sein desquels les qualités humaines doivent obligatoirement venir en complément de celles sportives». A cette équipe, il suggère d'ajouter un 4ème officiel remplaçant et demande aussi aux officiels d'accepter l'arrivée de la technologie.

Alex Sell

POURQUOI LE MARCHÉ D'AJARRA PORTE-IL LE NOM KPÉTU ?

(Suite de la page 4)

office religieux. Même absent d'Ajara, il s'arrange toujours pour être présent à ce rendez-vous hebdomadaire — tous les 4 jours — avec la divinité.

CONCLUSION

Telles sont les conditions qui permettent de comprendre comment le marché d'Ajara a pris le nom de Kpétu, à partir du sacrifice humain du chasseur Akpétu, premier occupant connu du site⁽⁴⁾. Sans être, loin s'en faut, le véritable fondateur de ce marché, il en est devenu, en quelque sorte, le fondateur mystique et le protecteur spirituel, responsable de sa prospérité économique et de son rayonnement dans la sous-région.

A. Félix Iroko

LISTE SOMMAIRE DES DÉTENTEURS DE SOURCES ORALES.

Houenou A. Joseph : 50 ans environ, transporteur, quartier Ahuanji à Ajara.

Hounouadé Hounoué, 75 ans environ, cultivateur, quartier Hiusinvé à Ajara.

Kpovessi Daaton, 80 ans environ, cultivateur, quartier Ahuanji à Ajara.

Medjigbodo Pierre Kpousso, 80 ans environ, commerçant, quartier Zankadéko à Ajara.

Tozé Houndja, 85 ans environ, cultivateur, quartier Ahuanji.

ÉLÉMENTS D'UNE BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Ahouansou (M. D.) : «Un cas d'assimilation des Nagos dans la région d'Ajara (XVI^e - XX^e siècle). Travail d'études et de recherches pour obtenir la maîtrise en histoire. Université Nationale du Bénin, École Normale Supérieure, Année Académique 1980, 45 pages.

Bauzin (R.P.A.) : «La Mission d'Ajara». In Les Annales de la Propagation de la Foi 1906, T. 78, p.p. 120-136.

Bauzin (R.P.A.) : «Les Écoles félicitées à Ajara». In Les Missions Catholiques, T. 39, N° 2008 du 29 novembre 1907, p.p. 572-574; T. 39, N° 2009 du 6 décembre 1907, p.p. 585-587; T. 39, N° 2010 du 13-12 1907, p.p. 598-599; T. 39 N° 2011 du 20 décembre 1907, p.p. 608-611. T. 46, N° 2371 du 13 novembre 1914, p.p. 542-543.

Iroko (A. F.) : «Notes sur le marché à Esclaves d'Ajara avant la colonisation». In La Croix du Bénin : du 23 août 1991, p. 4.

COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS DE FOOTBALL DES 17 ANS
LES CADETS BÉNINOIS EN ROUTE POUR UN SECOND TOUR DÉCISIF

Botswana 97 est désormais à un pas pour les Béninois si la Confédération africaine de football confirme la disqualification des Golden Eagles du Nigeria qui ont péché par manque

de réussite au match aller de Cotonou. Mais c'était sans cc. ister avec les dieux du stade.

VÉRITABLE COUP DE THÉÂTRE

Aux vestiaires du Liberty stadium d'Ibadan, les Nigérians dans leur rage de vaincre, exigèrent la vérification sur pièces de

(1) Il y a entre Kpahu et Toli-Bosito, un autre Ajara d'où seraient partis des migrants en direction d'Ajara de la région de Porto-Novo. Il est fréquent, pour éviter la confusion, que les gens parlent d'Ajara-Kpétu pour désigner le deuxième Ajara.

(2) Le mot est nago : il se décompose en Akpa = le tuer, et étu = la bûche.

(3) C'est ainsi que des moutons ont cassé le canari de Kpétu, celui qui s'y trouve actuellement est récent.

(4) Cette approche sommaire a pu être réalisée à partir de sources orales recueillies sur place à Ajara et des écrits de toutes sortes sur cette localité :

DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

NAGASAKI :
IL Y A 51 ANS LA BOMBE
ATOMIQUE

25.000 personnes ont manifesté vendredi 09 août dernier à Nagasaki pour célébrer le 51ème anniversaire du lancement de la bombe atomique sur la cité japonaise.

L'explosion de la deuxième bombe atomique américaine, le 09 août 1945, fit 74.000 morts et détruisit un tiers de la ville. 34.000 personnes sont encore mortes depuis les suites de la bombe. La liste est actualisée chaque année.

Le maire de la ville a appelé à une interdiction rapide de toutes les armes atomiques. Il a appelé le gouvernement japonais et la communauté internationale à reconnaître et à affirmer clairement que la bombe atomique est «inconciliable avec l'humanité».

ORAN : LES ASSASSINS DE
MGR CLAVERIE ABATTUS ?

Six islamistes algériens mêlés à l'attentat qui a coûté la vie à Mgr Pierre Claverie, évêque d'Oran et à son chauffeur, ont été tués dimanche 11 août 1996 à Oran. C'est du moins ce qu'affirme récemment la presse algérienne.

Le journal «El Watan» rapporte que cinq islamistes armés ont été encerclés ce dimanche par les forces de sécurité dans une maison abandonnée à Oran. Tous ont été tués lors de l'assaut qui a suivi. Un sixième homme impliqué dans l'affaire a été tué le même jour à Oran. Selon les forces de l'ordre, de nombreuses armes et des explosifs ont été découverts près des morts.

L'attentat à la bombe du 1er août contre l'évêché d'Oran, n'a pas été revendiqué officiellement, mais il est considéré comme une réaction des islamistes à la visite en Algérie du ministre des Affaires étrangères français Hervé de Charette.

ANGLETERRE : ANIMAUX DE
COMPAGNIE JUSQUE DANS
LA TOMBELE PREMIER CIMETIÈRE
COMMUN HOMMES-BÊTES
EN EUROPE

Un cimetière commun pour les chiens et leurs maîtres ou pour les chats et leurs maîtresses va être aménagé dans la commune britannique de Hunshaw. L'ouverture de ce lieu inédit en Europe a reçu l'agrément des autorités. Un espace planté de 2.000 chênes servira de derniers repos pour les humains comme pour les animaux, indique le quotidien «The Times» dans son édition du mardi 20 août dernier.

Des tombes simples ou doubles seront proposées. L'inhumation d'une personne reviendra à 550 F environ, soit près de 232.000 F CFA et celle d'un animal variera en fonction de sa taille. Le Père Richard Aworth, curé anglican de la paroisse, se déclare satisfait de cette initiative : «Je ne dirai pas de messe d'enterrement pour les animaux, bien sûr, mais près de la tombe je prononcerai volontiers quelques mots», a-t-il déclaré au journal.

FATIMA : SŒUR LUCIE
CONTINUERAIT D'AVOIR
DES VISIONS

Mlle Clarisse, en religion sœur Lucia ici avec Jean-Paul II à Fatima (Photo Crici)

Sœur Lucia, la seule survivante des voyants de Fatima, au Portugal continue-

rait à avoir des visions. C'est du moins ce qu'affirme son neveu l'Abbé Jose Valinho.

Le prêtre rend visite au moins une fois par mois à sa tante, âgée aujourd'hui de 89 ans, au Carmel de Coimbra, où elle vit depuis 50 ans. Suite à ces entretiens, l'Abbé Valinho se dit persuadé que la Vierge apparaît toujours à la voyage de Fatima. La religieuse lui a ainsi déclaré récemment à plusieurs reprises que la Vierge demandait l'unité des Églises chrétiennes. A sa façon de s'exprimer, le prêtre s'est aperçu qu'il s'agissait de quelque chose qui lui était transmis.

A propos des spéculations sur le «troisième secret de Fatima», que la voyante n'a confié qu'au pape, Jose Valinho estime qu'il ne s'agit pas de la prévision d'une catastrophe apocalyptique. Car Sœur Lucia parle de l'avenir avec optimisme et sérénité. Elle dit souvent avoir le sentiment que la bonté de Dieu est plus forte que tout mal.

GHANA : OUVERTURE DU PREMIER MUSÉE
CATHOLIQUE DANS LE PAYSLA MÉMOIRE D'UN
PATRIMOINE HISTORIQUE
ET CULTUEL

Le premier Musée et archives catholiques du Ghana a été ouvert dans l'archidiocèse de Cape Coast. Le Musée présente des calices, des ciboires, des encensoirs et d'autres objets du culte utilisés par les missionnaires et par le clergé local depuis les périodes anciennes de l'évangélisation du pays jusqu'à nos jours.

Mgr Peter Turkson, archevêque de Cape Coast, a fait remarquer lors de la cérémonie d'inauguration que ce matériel est une source précieuse d'informations sur l'histoire de l'Église dans le pays.

Un avis partagé par le nonce apostolique au Ghana, Mgr André Dupuy, selon qui l'ouverture de ce Musée répond au désir souvent exprimé par le pape pour que les Églises locales conservent leur propre patrimoine historique et culturel.

CRIMINALITÉ AU
BÉNIN :

(Suite de la page 6)

compétence de certains; elle regrette les affectations d'autres supérieurs qu'elle respecte pour leur courage, leur dévouement. Oui à la police s'opposent déjà l'expérience, la nonchalance, l'intolérance, les béninoises, l'ancienneté des anciens et la fougue idéaliste, la fierté intellectuelle des jeunes et nouvelles recrues que l'on dira irrespectueuses.

Pour la hiérarchie, disent-ils, l'efficacité devient zèle. Le travail conscientieux devient préhensible. Le demandeur qui devient de l'insubordination. Alors que l'obéissance aveugle et sourde devient la règle. La déception gagne les coeurs, la résignation tue la vocation, l'intérêt, l'action; et la passivité ou la passivité s'installe. Non il ne faut pas demander ce que font les policiers. Ils se demandent eux ce qu'ils peuvent encore faire au nom de la mission qui est la leur. La brigue, les abus taillent, mutilent et discréditent chaque jour un peu plus leur mission. Ils en souffrent. Évidemment ils ne peuvent rien dire. Leur liberté d'expression est usurpée par des statuts subtilement rédigés et le devoir de réserve. Elle est annihilée par la fragilité de leur situation, par la crainte des représailles et des sanctions. Ils ne peuvent faire d'action d'éclats. Le droit de grève reconnu à tous citoyens béninois leur est tout simplement refusé (article 8 statut spécial); ils peuvent juste «faire partie des groupements constitués pour soutenir des revendications professionnelles». Mais ils n'ont pas de syndicats. «La représentation et la défense des intérêts professionnels des personnels de la police nationale sont assurés dans le respect des droits et obligations par les délégués élus du personnel. Le mode d'élection, le nombre par corps, la

durée des mandats des délégués du personnel ainsi que leurs attributions sont fixés par arrêté du ministre de tutelle. Y-a-t-il une protection particulière de ces délégués élus? C'est en vain qu'on cherche à le savoir à travers la loi 93-010 du 04 août 1993 portant statut spécial des personnels de la police nationale.

Les policiers ne sont pas incapables. Il ne faut pas se faire de préjugés. La police connaît les gangs, elle connaît les chefs et certainement, peut aujourd'hui leur porter un coup dur. Elle peut arrêter cette vague de violence. Mais il faut remettre les hommes, les mobiliser. Il faut donner de l'assurance aux policiers. Il faut qu'émerge une volonté politique unique, intrinsèque. Il faut que le parquet et la justice suivent et que l'administration pénitentiaire se dote de moyens pour empêcher que les pénitenciers et prisonniers deviennent des positions de repli, des centres de perfectionnement en banditisme. Ce sont là les revendications prioritaires des policiers. Ils demandent à se sentir membres d'une corporation et à cesser d'être des marionnettes. Ils souhaiteraient avoir droit à tous les droits, priviléges, avantages qui sont attachés aux situations particulières qui leur sont faites. Ces revendications doivent être satisfaites incessamment car qu'est-ce qu'une police qui a peur des politiques, des amis des hommes politiques? Qu'est-ce donc qu'une police dans laquelle s'est installée la peur de tirer, la peur du public? Qu'est-ce donc qu'une police qui préfère éviter d'avoir affaire à des bandits et ne veut pas prendre de risque? Qu'est-ce donc qu'une police passive? Qu'est-ce donc qu'une police armée découverte?

ALLEMAGNE :
4.000 KILOMÈTRES À PIED
POUR REJOINDRE
JÉRUSALEM

Heinz Bäcker, un commerçant allemand de 56 ans, a atteint lundi 20 août dernier au soir Jérusalem après un pèlerinage de 4.000 kilomètres à pied. Bäcker qui passera quelques jours dans la Ville Sainte entend poursuivre encore son périple jusqu'au Sinaï. Sa femme le rejoindra à mi-septembre pour une semaine de vacances.

Heinz Bäcker, est en route depuis plus de 130 jours se levant à 4 h du matin pour effectuer quotidiennement une trentaine de kilomètres. Il a uses deux paires de chaussures. Ses deux fils l'ont accompagné sur une partie du parcours.

«Mon mari est en pleine forme», a témoigné Johanna Bäcker. Reprenant la route de la croisade partie de Cologne, il y a plus de 900 ans, Heinz Bäcker a traversé l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, la Turquie, la Syrie et la Jordanie logeant dans des cures, des vents ou chez des particuliers.

UN CADEAU QUI DURE.
UN CADEAU QUI INSTRUIT.A UNE CONNAISSANCE,
OFFREZ
UN ABONNEMENT À
"LA CROIX DU BENIN":

Un cadeau

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Eglise,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...
- qui...

André Aimabou